

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Charles SAMSON, Éric RIBIERE, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul POUSSIN.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 016 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2008 fixant les conditions de dépôt des listes,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public. La délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2008 a fixé les conditions de dépôt des listes.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Décide de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

Constata qu'une liste, constituée en vue de l'élection des membres de la commission prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée et enregistrée, conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération du 18 janvier 2008,

Décide à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la commission,

➤ Élection des membres titulaires :

Après vote, les listes régulièrement déposées et enregistrées ont obtenu les suffrages suivants :

Liste .1 : 24 suffrages

Sont élus membres titulaires de la commission prévue par les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités :

1. Bernard POUSSIN
2. Christine RIFFAUD
3. Hervé VALADAS
4. Charles SAMSON
5. Jean-Pierre ESTRADÉ

➤ Élection des membres suppléants :

Après vote, les listes régulièrement déposées et enregistrées ont obtenu les suffrages suivants :

Liste 1 : 24 suffrages

Sont élus membres suppléants de la commission prévue par les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités :

1. Bernard DUMONT, suppléant de Bernard POUSSIN
2. Roger CLEDAT, suppléant de Christine RIFFAUD
3. Daniel CADET, suppléant de Hervé VALADAS
4. Jean-Claude BASSET, suppléant de Charles SAMSON
5. Dominique DUNAUD, suppléant de Jean-Pierre ESTRADE

Autorise le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 31 janvier 2008

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS